



**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE AUPRES DES NATIONS
UNIES**

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MOHAMED DABO
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT**

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE REGLEMENT PACIFIQUE DE LA QUESTION
PALESTINIENNE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION A DEUX ETATS**

New York, du 28 au 30 juillet 2025

Seul le prononcé fait foi

Messieurs les Co-Présidents,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, au nom de **Son Excellence Général Mamadi DOUMBOUYA, Président de la République de Guinée**, saluer l'initiative conjointe du Royaume d'Arabie saoudite et de la République française d'organiser cette conférence internationale, consacrée au règlement pacifique de la question palestinienne et à la mise en œuvre de la solution à deux États.

Les nombreux efforts déployés par vous, **Messieurs les Co-Présidents**, sont un excellent marqueur de votre engagement en faveur de la paix, de la justice et du respect du droit international.

Qu'il me soit permis d'associer à cette expression de gratitude les Présidents des groupes de travail thématiques, pour leurs contributions significatives aux travaux de la présente Conférence.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration prononcée par l'Ouganda au nom du Mouvement des Non-Alignés (NAM).

Messieurs les Co-présidents,

Excellences Mesdames et Messieurs,

C'est avec un profond sens de devoir et de solidarité que je prends la parole pour réaffirmer le soutien indéfectible de la République de Guinée à la cause palestinienne — un soutien enraciné non seulement dans les principes du droit international, mais aussi dans les valeurs de fraternité, de dignité et d'humanité auxquelles le Peuple de Guinée est ardemment attaché.

La question palestinienne demeure l'un des conflits les plus anciens. Son règlement ne peut plus être différé, car il conditionne la stabilité du Proche-Orient et, au-delà, la paix mondiale.

La République de Guinée, fidèle à son engagement historique en faveur de la justice, de la paix et de la sécurité internationales, a reconnu l'État de Palestine dès novembre 1988.

Nous réitérons aujourd'hui notre attachement inébranlable à l'aspiration légitime du Peuple Palestinien à l'existence effective d'un État indépendant et souverain.

Nous estimons qu'il est une nécessité impérieuse de reconnaître l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, et de lui accorder le statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Le droit du Peuple Palestinien à l'autodétermination, à la liberté et à un État indépendant constitue à la fois une exigence de justice et une condition essentielle pour une paix durable au Proche-Orient.

La solution à deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte, en paix, en sécurité et dans des frontières reconnues, fondée sur les lignes de 1967, demeure l'unique voie viable et conforme au droit international.

Messieurs les Co-présidents,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Nous exprimons notre profonde affliction face à la persistance du conflit et à la détérioration continue de la situation humanitaire dans la bande de Gaza.

Nous ne pouvons ignorer la tragédie humaine qui se déroule en ce moment dans la bande de Gaza.

Trop de vies ont été perdues. Des enfants, des femmes et des familles entières ont été décimés et de nombreuses personnes sont encore portées disparues.

Des infrastructures civiles essentielles ont été gravement endommagées, sinon totalement détruites.

Cette situation ne peut plus durer et nous portons collectivement la responsabilité morale d'y mettre fin définitivement, car il y va de la préservation des valeurs et principes qui fondent notre humanité.

Le monde nous observe, nos populations nous observent, et nous jugeront sur notre capacité collective à faire prévaloir le droit international et les idéaux de paix, de justice et de dignité humaine qui ont sous-tendu la création de notre Organisation.

Le silence, l'inaction ou l'indifférence seraient une trahison non seulement des principes fondateurs de cette organisation, mais aussi de notre propre humanité.

Messieurs les Co-Présidents,

Excellences Mesdames et Messieurs,

La République de Guinée appelle à un cessez-le-feu immédiat, total et durable, et à une solution fondée sur la paix, la justice, la liberté et l'égalité.

Nous réaffirmons que toute solution durable et viable passe nécessairement par :

- La fin des violences, de l'occupation et des activités de colonisation dans les territoires palestiniens, y compris à Jérusalem-Est ;
- La reconnaissance pleine et entière d'un État palestinien souverain, indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant en paix aux côtés de l'État d'Israël ;
- Le respect scrupuleux des résolutions pertinentes des Nations Unies ; et
- Un accès complet et sans entrave de l'aide humanitaire ;

Nous appelons à une mobilisation réelle de la communauté internationale, pour que les mots de justice ne restent pas lettre morte, et que les engagements pris trouvent enfin une traduction concrète sur le terrain.

Il est impératif de garantir l'application du droit international et de mettre un terme à ce conflit meurtrier de longue date.

Par ailleurs, nous soutenons fermement le rôle vital de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et rejetons toute tentative visant à affaiblir son mandat humanitaire.

L'aide socio-économique en faveur du Peuple Palestinien, notamment des réfugiés, doit être renforcée de manière prévisible, suffisante et durable.

Messieurs les Co-Présidents,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui plus que jamais, la République de Guinée se tient aux côtés de ceux qui choisissent le dialogue plutôt que la confrontation.

Nous sommes ici pour affirmer que la paix n'est pas une utopie, mais bien une exigence. La paix exige du courage politique.

La République de Guinée estime que le temps est venu pour traduire les déclarations de principes en actes concrets. Le temps est venu pour donner une réalité politique à l'espoir d'un Peuple.

Nous restons convaincus que la coexistence pacifique entre l'Etat de Palestine et l'Etat d'Israël, est non seulement possible, mais également nécessaire.

C'est au nom de notre humanité commune que nous devons saisir l'opportunité de cette Conférence, pour raviver définitivement l'espoir d'une paix durable entre Israël et la Palestine, dans le respect de la dignité humaine et de la solidarité entre les Peuples.

Je vous remercie.